



## REPUBLIQUE DE GUINEE

**TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITÉ**

-----

### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

-----

#### **AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

**SERVICES DE CONSULTANT (Individu)**

**N° : GN-PDACG-430562-CS-INDV**

**Client :** Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

**Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN**

**N° d'Identification du Programme : P164184**

**Titre : « Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration et la diffusion des manuels de formation et de sensibilisation des acteurs locaux et exploitants agricoles sur les bonnes pratiques agricoles et les mauvaises pratiques clés à poursuivre ».**

**DEBUT : 22/07/2024**

**FIN : 30/08/2024**

Dans le cadre du Partenariat Pays (CPP), la République de Guinée a obtenu l'accord de financement du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) avec le Groupe de la Banque Mondiale, pour aider à soutenir l'économie du pays dans le contexte particulier de lutte contre la COVID-19.

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'objectif de développement du PDACG est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées.

X

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans dont la clôture est prévue au 31 janvier 2026. En matière de zone d'intervention, le projet couvre les corridors de la région de Conakry et des préfectures de Kindia et Boké. Il porte sur quatre (4) filières prioritaires : le fonio, les fruits, les bétail-volaille, l'anacarde.

Pour l'exécution du PDACG, l'importance des investissements à réaliser, la complexité des actions à mener et la diversité des structures bénéficiaires justifient la création d'une Unité de coordination des activités dudit Projet dans lequel, il est prévu qu'une partie des fonds soit utilisée pour financer les activités de sauvegardes environnementales et sociales permettant de bonifier les impacts positifs et d'atténuer ou de compenser les impacts négatifs prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

Au regard des investissements projetés mentionnés dans les différentes composantes ci-dessus, et sur la base du résultat de l'évaluation environnementale et sociale préliminaire, le PDACG est considéré, selon les critères de classification de la Banque mondiale, comme un projet de *catégorie « A »*, c'est-à-dire un projet qui pourrait avoir des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, névralgiques, ou irréversibles touchant des vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.

Par ailleurs, le Code de l'environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 en Guinée établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

L'examen préalable aux premiers stades du Projet pour déceler les impacts environnementaux et sociaux potentiels et sélectionner l'instrument approprié pour éviter, minimiser et atténuer les éventuels impacts négatifs, réalisé sur la base de ***la politique opérationnelle et procédures de la Banque (OP/PB) 4.01 : Evaluation environnementale*** et de la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, a permis d'élaborer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PDACG.

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) contenu dans le CGES du Projet ainsi que le Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides (CGPP), prévoit un certain nombre de mesures et actions de renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires du PDACG, portant entre autres sur les techniques durables de productions agricoles, animales et piscicoles, afin d'atténuer les risques et impacts liés aux pratiques non durables, notamment dans la mise en œuvre des sous-projets Matching Grant de la composante 2 du Projet.

*C'est dans ce cadre que l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) a prévu au titre du PTBA 2024, la mise en œuvre de l'activité portant sur la préparation des manuels pratiques et la formation/sensibilisation des acteurs et bénéficiaires locaux sur les bonnes pratiques agroenvironnementales et les mauvaises pratiques agricoles à proscrire dans la zone d'intervention du Projet, pour laquelle les présents Termes de référence sont élaborés.*



## I. Objectifs de la Mission du Consultant

L'activité vise à minimiser les risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets Matching Grant du PDACG portant sur des activités agricoles pour la promotion d'une agriculture durable à travers la production de manuels pratiques et la formation/sensibilisation des acteurs et bénéficiaires locaux sur les bonnes pratiques agroenvironnementales contenues dans lesdits manuels.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Elaborer un manuel contenant des modules de formation et un manuel sur des thématiques de sensibilisation sur les bonnes pratiques agroenvironnementales ;
- ✓ Produire des plaquettes d'IEC sous-forme d'affiches et/ou de posters, ainsi que des boîtes à images, servant à informer et à sensibiliser les acteurs locaux et bénéficiaires du Projet, notamment les promoteurs des sous-projets Matching Grant du PDACG et leurs Exploitants agricoles, sur les bonnes pratiques agroenvironnementales ;
- ✓ Former les acteurs locaux (Cadres et Agents des services techniques déconcentrés ; Administrateurs communaux, Techniciens des Structures faîtières des organisations paysannes, Médias, ONG) sur les bonnes pratiques agroenvironnementales ;
- ✓ Organiser et animer des séances d'IEC dans les bassins de production agricoles concernés par le Projet, sur les bonnes pratiques agroenvironnementales notamment en matière de gestion des fumiers, gestion de la fertilisation y compris la production des fertilisants organiques, conservation des sols et protection des cours d'eau, gestion des ennemis des cultures et réduction des pressions sur les agrosystèmes ;
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs locaux et exploitants agricoles sur la réglementation en matière de biodiversité, de changement climatique, de protection des sols, de productivité et de qualité de l'eau ;
- ✓ Proposer un plan d'action du suivi de la mise en œuvre des bonnes pratiques agroenvironnementales dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets.

## II. Tâches et obligations du Consultant

Le Consultant est chargé de :

- ✓ Conforter et catégoriser les thématiques de formation et les thématiques de sensibilisations ;
- ✓ Préparer deux manuels pratiques comportant les outils et supports d'une part de formations et d'autre part de sensibilisation, basé sur les modules susmentionnés ainsi qu'un plan d'action opérationnel de mise en œuvre des activités de formation et de sensibilisation ;
- ✓ Dérouler 15 sessions de formation des acteurs locaux dans les chefs-lieux des 15 Préfectures concernées et 30 séances de sensibilisation des Exploitants agricoles dans 30 Communes à raison de deux (2) Communes par Préfecture concernée, sur les contenus des manuels préparés à cet effet ;
- ✓ Produire les rapports de formation et de sensibilisation.

Les manuels et les rapports de formation et de sensibilisation, seront soumis à l'équipe de

X

l'UCEP pour validation, puis à la Banque pour approbation.

Les principales tâches à réaliser par le Consultant sont :

***a) La conception des deux manuels et les documents pédagogiques connexes :***

Chaque manuel sera présenté sous forme d'assemblage de fiches thématiques avec une fiche par thème de formation d'une part et de sensibilisation d'autre part.

Il s'agira d'élaborer :

- Un (1) manuel illustratif (copie originale) sous forme de guide pratique de formation en français ;
- Un (1) manuel illustratif (copie originale) sous forme du guide pratique de sensibilisation en quatre (4) versions, dont une (1) en français, une (1) en soussou, une (1) en Poular et une (1) en Malinké.

Le manuel de formation doit d'abord décrire très brièvement les composantes biophysiques notamment le sol, l'eau, les végétaux/plantes, les animaux, le paysage et leur interaction dans un agrosystème.

Il doit aussi décrire pour chaque bonne pratique, le principe, les avantages, la planification des actions/activités, l'installation/mise en place, le suivi et l'approche d'auto-évaluation de l'exécution de la pratique pour examiner ses performances.

Durée de l'activité : 20 jours.

***b) L'élaboration d'un plan d'action opérationnel de mise en œuvre des séances de formation et de sensibilisation***

Ce plan d'action opérationnel comportera : (i) les actions à entreprendre sur le terrain et les indicateurs à atteindre : (ii) les objectifs visés les résultats attendus par chaque action, (iii) le groupe cible, (iv) la méthodologie d'intervention, (v) le lieu et la durée et (vi) les responsables et acteurs de l'action.

Durée de l'activité : 5 jours (intégrés dans la durée de conception des manuels).

***c) L'animation des séances de formation et de sensibilisation***

Les séances d'animation des sessions de formation et de sensibilisation porteront sur les thèmes prévus dans les manuels approuvés.

Dans chacune des 15 préfectures concernées, deux (2) jours seront consacrés aux sessions de formation et deux (2) jours aux séances de sensibilisation.

Les sessions de formation se dérouleront dans les 15 chefs-lieux des préfectures couvertes par le projet, alors que les séances de sensibilisation seront menées dans chacune des Communes concernées par les activités agricoles du projet, à raison d'une séance d'un jour par Commune (au niveau des bassins de production).

Pour les séances de sensibilisation, le consultant organisera la tenue de ces séances en collaboration avec les Directions préfectorales de l'agriculture et de l'Elevage (DPAE) avec l'appui de l'inspecteur régional en charge de l'Agriculture et les responsables des organisations faitières (Fédérations, Unions de producteurs) se trouvant dans les Communes concernées.

Une attention particulière doit être portée à l'identification des cibles, des périodes et lieux de sensibilisation/formation, afin de tenir compte des contraintes particulières de chaque catégorie de personne ou groupe cible.

Les programmes détaillés de formation et de sensibilisation seront établis de commun accord entre le Consultant et l'équipe des Spécialistes de l'UCEP.

Durée de l'activité : 60 jours.

***d) La rédaction et le dépôt des rapports d'étapes et des rapports finaux de formation et de sensibilisation.***

Le Consultant élaborera un rapport de formation et un rapport de sensibilisation (rapports d'étapes) à la fin de chacune des deux (2) étapes prévues (1<sup>ière</sup> étape : 10 préfectures et 2<sup>ième</sup> étape : 5 préfectures). Sur la base des différents rapports d'étape, le Consultant préparera deux (2) rapports finaux dont un (1) rapport final sur la formation et un (1) rapport final sur la sensibilisation, ainsi qu'un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la formation/sensibilisation traduites en mesures et actions.

Les différents rapports (rapports d'étapes et rapports finaux) seront tous soumis à la validation du projet et les rapports finaux seront soumis également à l'approbation de la Banque mondiale.

Durée de l'activité : 10 jours pour les rapports d'étape (5 jours pour chaque étape) et 10 jours pour les rapports finaux.

La durée globale de la mission est indiquée dans la matrice ci-après :

Activités	Durée	Détail durée	Durée d'efforts de travail du Consultant
Réunion de cadrage et rapport de la réunion	2 jour	-	2
Conception manuels et autres documents pédagogiques annexes	20 jours	15 jours de conception et 5 jours de correction et approbation	15
Voyages aller/retour sur les lieux	23 jours	1,5 jours x 15 Préfectures	-
Formation et sensibilisation	60 jours	4 jours (2 jours formation et 2 jours sensibilisation) x 15 Préfectures	60

Rapportage (production des rapports)	20 jours	4 rapports d'étapes (10 jours) et 2 rapports finaux (10 jours)	20
Validation par l'UCEP	10 jours	-	
Approbation par la Banque	15 jours	-	-
Total	150 jours	-	97

### III. Les Livrables

Les livrables et les échéances sont indiqués dans la matrice ci-après :

<i>Livrables</i>	<i>Echéance</i>
Rapport de cadrage de la mission : version papier en 2 exemplaires du rapport et sur 1 clef USB.	2 jours après la réunion de cadrage
Manuels et les documents pédagogiques connexes y compris le plan d'action opérationnel de mise en œuvre des séances de formation et de sensibilisation	20 jours après l'ordre de démarrage de service
Rapports d'étapes de formation et de sensibilisation (1 <sup>ière</sup> étape : 10 préfectures et 2 <sup>ième</sup> étape : 5 préfectures) : version papier en 2 exemplaires de chaque rapport et sur 2 clefs USB.	5 jours après chaque étape
Rapports finaux de formation et de sensibilisation (comportant un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la formation et des séances de sensibilisation) : version papier en 3 exemplaires de chaque rapport et sur 2 clefs USB.	10 jours après toutes les sessions de formation et de sensibilisation

La version de chaque rapport d'étape et de chaque rapport final, n'est définitivement acceptée qu'après approbation de ladite version par l'équipe du projet et la Banque mondiale (pour les rapports finaux).

Tous les rapports (le rapport de formation et le rapport de sensibilisation) doivent fournir des données désagrégées possibles pour renseigner les indicateurs de suivi et évaluation du Projet : sexe, catégorie d'âge (plus ou moins 35 ans), localité, les personnes vulnérables, etc.).

### IV. Durée et lieu de la mission

L'exécution de la mission couvrira une période de cent cinquante (150) jours y compris la validation des livrables, avec un effort de travail du Consultant n'excédant pas 100 jours.

- Les manuels avec les supports pédagogiques connexes seront préparés à Conakry ;
- Les sessions de formations auront lieu dans les Chefs-lieux des préfectures concernées par des sous-projets de Matching Grant, à savoir : Boké, Boffa, Dubréka, Coyah, Forécariah, Kindia, Mamou, Dalaba, Dabola, Faranah, Kankan, Kouroussa, Mandiana, Siguiri et Dinguiraye ;
- Les séances de sensibilisation auront lieu au niveau de deux Communes dans chacune des préfectures susmentionnées, à raison d'une séance par commune. La liste des groupements d'Exploitants agricoles bénéficiaires par commune, sera fournie par les DRAE/DPAE de chaque préfecture.

## V. Qualifications professionnelles et académiques

Le Consultant doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

### Education

- Diplôme universitaire de base (BAC+5) au moins en Sciences agronomiques ou tout autre domaine équivalent ;
- Avoir une formation complémentaire en agroécologie tropicale.

### Expérience

- Expérience d'au moins 10 ans en matière de formation de Cadres et Agents de développement dans le secteur agricole ;
- Avoir réalisé au moins cinq (5) missions attestées et confirmées en élaboration de manuels des bonnes pratiques agroécologiques ou Guides agroécologiques dont au moins trois (3) missions similaires au sein d'un projet financé par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, etc) ;
- Avoir une expérience de formation sur les techniques agricoles respectueuses de l'environnement ou l'agriculture durable, dans le cadre des projets financés par des bailleurs notamment la FAO, la Banque Mondiale, la BAD, le FIDA, ou d'autres organisations internationales similaires, serait un atout majeur.

### Langues de travail

- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les documents suivants : Cv, lettre de motivation, références, diplômes, attestations de services faits et attestations de formations complémentaires.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux directives de sélection de consultants individuels de la Banque mondiale « Règlements pour la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le FPI » de la Banque mondiale édition septembre 2023.

Les consultant (e) s seront évalué (e) s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

N°	Désignation	Notes
1	<b>Qualification d'ordre général (diplôme, formation et expériences générales)</b>	<b>25</b>
1.1	<b>Qualification</b>	

1.1.1	Diplôme universitaire de base (BAC+5) au moins en Sciences agronomiques ou tout autre domaine équivalent.	Qualifié
<b>1.2</b>	<b>Expériences Générales</b>	<b>25</b>
1.2.1	Avoir d'au moins dix (10) ans en matière de formation de Cadres et Agents de développement dans le secteur agricole. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dix (05) ans expérience : 15 points</li> <li>Moins de cinq (05) ans d'expérience : 0</li> </ul> <b>Un Point pour chaque année supplémentaire au-delà de cinq (05) ans d'expérience générale pour un maximum de cinq (5) ans de plus.</b>	20
1.2.2	Avoir une formation complémentaire en agroécologie tropicale	05
<b>2</b>	<b>Expériences spécifiques</b>	<b>73</b>
2.1	Avoir réalisé au moins cinq (5) missions attestées et confirmées en élaboration de manuels des bonnes pratiques agroécologiques ou Guides agroécologiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq (5) missions : 29 points</li> <li>Moins de cinq (5) missions : 0</li> </ul> <b>Un (1) Point pour chaque mission supplémentaire au-delà de cinq (5) missions pour un maximum de cinq (5) missions de plus</b>	34
2.2	Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires au sein d'un projet financé par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, etc). <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois (3) missions : 29 points</li> <li>Moins de trois (3) missions : 0</li> </ul> <b>Un (1) Point pour chaque mission supplémentaire au-delà de trois (3) missions pour un maximum de cinq (5) missions de plus</b>	34
2.3	Avoir une expérience de formation sur les techniques agricoles respectueuses de l'environnement ou l'agriculture durable, dans le cadre des projets financés par des bailleurs notamment la FAO, la Banque Mondiale, la BAD, le FIDA, ou d'autres organisations internationales similaires.	05
<b>3</b>	<b>Connaissance linguistique</b>	<b>02</b>
3.1	La Maîtrise du français et de l'anglais.	02
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

X

**Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1<sup>er</sup> ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de missions similaires évaluées pour les critères (ii).2 et (ii).3 sera sélectionné.**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **30 Août 2024 à 10 h 00 mn GMT**. Les enveloppes doivent (ou l'objet du mail) porter expressément la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration et la diffusion des manuels de formation et de sensibilisation des acteurs locaux et exploitants agricoles sur les bonnes pratiques agricoles et les mauvaises pratiques clés à poursuivre** ».

**À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).**

Les Candidats intéressés doivent obligatoirement s'enregistrer en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse : **<https://offre.magel.gov.gn>**.

**L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : [hamidoudiallo@magel.gov.gn](mailto:hamidoudiallo@magel.gov.gn) avec copie obligatoire à : [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn) et [procurement@pdacg.org.gn](mailto:procurement@pdacg.org.gn)**

Fait à Conakry, le 22 Juillet 2024



**M. Félix LAMAH**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage**